

## PMS à CRUSEILLES 04 50 33 23 89

(Pôle médico-social) 87 route d'Annecy

### • Assistantes Sociales sur RDV

Le Pôle Médico Social est service instructeur pour les demandes de **RSA**.

### • PMI (Protection Maternelle Infantile)

Une permanence avec une puéricultrice, a lieu à Thorens-Glières, à la MJC, le lundi de 9h00 à 11h30, 129 rue des Fleuries.

En même temps, dans le hall de la MJC, **CAFE-BIBERON**, temps d'échange pour les jeunes parents  
[www.mjcfilliere.net](http://www.mjcfilliere.net)

## Maison de Services au Public

(Locaux de **La POSTE** à Thorens-Glières)

Un ordinateur est à disposition pour réaliser certaines démarches : **CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi**.

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Lundi : 14 h à 17h30
- Mardi au Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h30
- Samedi : 9h à 12h

## RELAIS Territorial du Grand Annecy

Mairie de Fillière à Thorens-Glières

**04.50.22.43.80**

Renseignements sur les compétences du Grand Annecy : transports scolaires, eau, déchets, EHPAD, CIAS

## Défibrillateur Automatique Externe

accès libre et en cas d'URGENCE

- à Evires (mairie)
- à Saint-Martin-Bellevue (Salle polyvalente)
- à Thorens-Glières : Place Esnandes

## Aides facultatives

La Commune peut attribuer aux personnes en grande difficulté, des prestations d'urgence, sur demande des assistantes sociales.

## Aides à la personne

### ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural)

Livraison de repas – Intervention à domicile, ménage, soutien éducatif. Pour les contacter :

- Du Parmelan (Thorens) : 04 50 22 45 44
- Du Gros Chêne (Argonay) : 04 50 44 05 24

**SSIAD** (Service de Soins Infirmiers A Domicile) Argonay - 04 50 44 05 24

**Parenthèse d'Aloïs**, aide aux aidants de personnes souffrant d'Alzheimer. Pause café organisée à la mairie de Fillière par le CIAS

**CODERPA 74** à Meythet 04.50.67.32.48  
comité départemental des retraités et personnes Agées

**AGE + 74** site internet du Département

**CCAS DE FILLIÈRE  
MAIRIE DE FILLIÈRE  
9 PLACE DE LA MAIRIE  
THORENS-GLIÈRES 74570 FILLIÈRE**

## HORAIRES D'ACCUEIL

Du lundi au vendredi

de 9H à 12H (Fermé le mercredi)

Contact : Fabienne ZAGLIO  
[actionsociale@commune-filliere.fr](mailto:actionsociale@commune-filliere.fr)

**TEL : 09.71.09.05.59**



## Centre Communal d'Action Sociale de Fillière

*Aviernoz, Evires, Les Ollières,*

*Saint-Martin-Bellevue, Thorens-Glières*

## GUIDE DE L'ACTION SOCIALE



**Le CCAS** est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire de Fillière, M. Anselme, entouré de 8 élus et de 8 membres d'associations. C'est un lieu d'information, d'écoute et d'orientation en matière de :

- ◇ Logements sociaux
- ◇ Aides sociales : dépôt et instruction des dossiers
- ◇ Actions auprès des Aînés (repas annuel...)
- ◇ Actions solidaires de proximité



## LE LOGEMENT SOCIAL

+ de 150 logements aidés sur  
Fillière

### Conditions pour en bénéficier ?...

- ◇ Cela dépend de votre revenu fiscal de référence
- ◇ Être de nationalité française ou avoir une carte de séjour

### Comment s'inscrire ?...

Remplir le formulaire de demande de logement :

- ◇ en ligne sur :

**[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)**

- ◇ en retirant le formulaire papier à la mairie ou en l'imprimant depuis internet puis le déposer en Mairie de FILLIERE (Bureau CCAS) accompagné de la photocopie de votre carte d'identité, et du dernier avis d'imposition

Vous recevrez ensuite un numéro d'enregistrement au SNE, très utile pour :

- ◇ Le renouvellement de votre demande au bout d'un an (impératif sinon vous êtes radié)
- ◇ Mettre à jour votre demande pour tout changement important dans votre situation familiale

Le CCAS propose 6 candidats lorsqu'un logement de son contingent se libère sur la commune.

Si le bailleur vous contacte, vous devez constituer votre dossier (lui fournir les pièces justificatives demandées).

L'attribution finale revient au bailleur social après instruction et études des dossiers retenus.

## LES AIDES LÉGALES



**Aide sociale du Département** : aide financière pour la prise en charge de l'aide à domicile, de l'accueil en établissement ou foyer pour les personnes âgées ou handicapées.

**Les dossiers** sont disponibles en mairie.

Complétés, ils doivent être déposés au CCAS qui se charge de les transmettre au Conseil Départemental.

### Conditions d'attribution sur le site AGE +74

#### L'aide à domicile

L'aide ménagère regroupe les tâches ménagères qui facilitent la vie à domicile et l'aide aux repas. Le bénéficiaire doit participer à la dépense (taux horaire forfaitaire fixé par le Département).

#### Dossier d'obligation Alimentaire

Pour couvrir les frais d'hébergement en établissement, le Département enquête sur les obligés alimentaires du demandeur. Parents, enfants, époux, gendres et belles-filles, doivent remplir le dossier en notant leurs ressources et leurs charges.

#### Conséquences de l'admission à l'aide sociale

Le Département peut récupérer les prestations d'aide sociale, auprès du bénéficiaire s'il est revenu à meilleure fortune, auprès du donataire ou du légataire, ou sur la succession au décès du bénéficiaire.

#### Allocation Personnalisée Autonomie (APA)

L'APA est versée pour améliorer le soutien à domicile ou pour une prise en charge en établissement. Pour les personnes de 60 ans et plus, présentant une dépendance forte à moyenne (GIR 1 à 4), modulée en fonction du degré de perte d'autonomie et des ressources.

Le dossier peut être récupéré auprès du CCAS, une partie sera à remplir par le médecin traitant.

## LES PERSONNES ÂGÉES

### Le Repas des Aînés

Le CCAS de Fillière invite toutes les personnes, à partir de 65 ou 70 ans (selon votre lieu d'habitation), à participer au repas annuel des Aînés. Chaque village organise ce repas, vous recevrez une invitation si vous êtes concerné.

### Clubs ou Animations

- ▶ Club de l'Amitié de Thorens-Aviernois : les jeudis après-midi, salle Tom Morel.
- ▶ Club des Aînés aux Ollières : 1er mardi du mois « chez Madeleine ».
- ▶ Club de Saint-Martin-Bellevue : les samedis après-midi, salle Bausand.

### Plan Canicule

Pensez à vous inscrire auprès du CCAS si vous vivez seule et que votre état de santé est fragile.

Une personne prendra de vos nouvelles en période de fortes chaleurs.



### CIAS du Grand Annecy

Les personnes de plus de 60 ans habitant la commune ont accès à différentes infrastructures (foyer soleil, résidences autonomie) et aux consultations de prévention. Pour plus d'information :

**Pôle bien Vieillir à domicile 04.50.33.65.33**